

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 25 MAI 2021

Tenue à la salle du conseil municipal du Village de Roxton Falls

La séance débute à 19H00

### À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, vice-président  
M. Stéphane Beauregard  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Bernard Bédard (Subs. Canton de Roxton)  
M. Michel Massé

Sont absents : M. Stéphane Beauchemin, président  
M. François Légaré

### Sont également présent(e)s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin  
Représentant des Pompiers volontaires : M. Guy Cusson, directeur incendie  
M. Mario Bérubé, Capitaine  
M. Stéphane Martin, pompier

L'assemblée est ouverte et chacune des personnes présentes s'identifie. La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur les sites «internet» des Municipalités du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton, après approbation du CA, conformément à la loi.

675-05-2021

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 25 MAI 2021

Il est proposé par Marie-Eve Massé  
Il est secondé par Bernard Bédard  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter l'ordre du jour du mardi 25 mai 2021, tel que rédigé. Un point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

676-05-2021

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 13 AVRIL 2021

Il est proposé par Stéphane Beauregard  
Il est secondé par Michel Massé  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 13 avril 2021, tel que rédigé.

Adoptée

677-05-2021

### ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS D'AVRIL/MAI 2021 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

#### LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- AVRIL/MAI 2021

#### DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire avril 2021 av % vac.)	5 273.28 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - avril 2021)	82.51 \$
321	Poste Canada (Achat de timbres)	105.78 \$
321	GLS (Envoi Dicom)	30.75 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Frais téléphoniques)	95.31 \$
414	Municipalité du Village de Roxton Falls (Administration - 2e vers. 2021)	6 140.00 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide le 03/03/2021 et 01/04/2021 - Canton de Roxton)	1 268.68 \$
526	Sécurité Maska Inc. (Recharge cylindres d'air)	738.22 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Remplissage extincteurs - citoyens)	166.36 \$

641	Municipalité du Village de Roxton Falls (Remb. Cônes - Martech)	90.29 \$
641	Visa Desjardins (Achat de batteries - Tenaquip)	34.40 \$
670	Imprimerie Sercost Inc. (Avis remise de propriété en 2 copies)	174.76 \$
670	Groupe CCL (200 Feuilles de procès-verbaux)	375.99 \$

*VÉHICULES*

631	Dépanneur les Frères Claude (Essence)	522.68 \$
-----	---------------------------------------	-----------

*BÂTIMENT*

451	Alarme Fontaine Inc. (Service de surveillance 2021/2022)	149.47 \$
511	Michel Beaupré (Comptoir MSA)	546.13 \$
522	Municipalité du Village de Roxton Falls (Remb. Arbuste - Jardin J-Pierre)	71.35 \$
632	Les Pétroles Coulombe et Fils Inc. (Huile à chauffage)	199.13 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	416.34 \$

*IMMOBILISATIONS*

725	ARÉO-FEU LTÉE (Pompe)	585.22 \$
725	Drumco Energie (Génératrice - dépôt 30%)	8 276.48 \$

---

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS: 25 343.13 \$

**ENCAISSEMENTS**

04-05-2021	Municip. du Canton de Roxton (Interventions sur territoire du Canton)	2 154.47 \$
04-05-2021	Municip. du Village de Roxton Falls (Intervention sur territoire du Village)	718.12 \$
06-05-2021	Municipalité de Béthanie (Intervention)	1 634.47 \$
11-05-2021	Municipalité de Roxton Pond (Intervention en entraide)	813.76 \$

---

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: 5 320.82 \$

677-05-2021

Il est proposé par Michel Massé  
 Il est secondé par Stéphane Beauregard  
 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 25 mai 2021

---

Angèle Beauchemin, gma  
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

678-05-2021

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE**

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie a remis son rapport dans lequel il fait mention des interventions survenues au cours des mois d'avril et mai 2021.

Points d'information transmis par M. Guy Cusson :

1. Des soumissions ont été demandées pour la fabrication d'une base de béton qui servira d'accise à la génératrice. La plus basse soumission fournie provient de Construction Michel Beauregard au montant de 1 523.42\$ taxes incluses.
2. Réembauche de Monsieur Alexandre Arès comme pompier volontaire.
3. Gyrophares verts : coûts relatifs au nouvel équipement et à la formation de l'ENPQ sont estimés à 900\$ pour 7 pompiers.

4. Enregistrement CAUCA pour l'intervention du 11 mai 2021.
5. Entente conclue avec la RIPI de Valcourt – retrait des services se rapportant à l'assistance pour les interventions en espace clos décrit à l'article #14 de l'entente.
6. Rencontre avec la Sécurité civile – l'ACSIQ devient Association des gestionnaires en sécurité incendie et gestionnaires en sécurité civile du Québec.
7. Achat à faire : Tapis pour déposer les bouteilles d'air (vert/rouge), soumissions obtenues de 2 fournisseurs au montant de : 236.13\$ et 455.00\$.
8. Les casques de pompiers qui ont plus de 10 ans d'utilisation, seront remis aux pompiers qui les utilisent en guise de souvenir. En contrepartie, aucune représentation ne devra être effectuée avec cet équipement.

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport déposé par le directeur M. Guy Cusson. Que les décisions suivantes soient autorisées :

1. Réembauche de Monsieur Alexandre Arès comme pompier volontaire.
2. Autorisation pour la fabrication d'une base de béton pour la génératrice par Construction Michel Beauregard au montant de 1 523.42\$ taxes incluses.
3. Gyrophares verts : Autorisation de dépenses estimées à 900\$ pour les 7 pompiers intéressés à munir leur véhicule personnel de cet équipement.
4. Achat d'un tapis pour déposer les cylindres d'air.
5. Don des casques de pompiers après 10 ans d'utilisation étant donné qu'ils ne sont plus réglementaires.

Adoptée

679-05-2021

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les états financiers de l'année 2020, lesquels ont été préparés par la firme comptable FBL sencl.;

CONSIDÉRANT QUE dans la vidéo produite par M. Danny Coderre, représentant FBL, laquelle est présentée aux membres du CA, il fournit toutes les explications relatives aux états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière 2020 se termine avec un excédent de fonctionnement totalisant un montant de 18 355\$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 35 745\$ et un excédent de fonctionnement affecté à 35 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Bernard Bédard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que des états financiers qui ont été présentés dans une vidéo produite par M. Danny Coderre, de la firme comptable FBL SENCRL., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

680-05-2021

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur financier doit annuellement être nommé pour la vérification des finances de la Régie incendie ainsi que pour l'élaboration du rapport financier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par Bernard Bédard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de mandater la firme comptable FBL sencl, pour la vérification et la préparation des états financiers de l'année 2021.

Adoptée

681-05-2021

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 14-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE : AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ;**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le membre du conseil d'administration M. Stéphane Beauregard, qu'à une séance subséquente du CA, sera présenté pour adoption, le Règlement 14-2021 Modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement no 14-2021 est présenté et déposé par le membre du CA M. Stéphane Beauregard, lequel projet vise principalement à prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Adoptée

682-05-2021

**MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE INTERVENUE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT**

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service incendie conclue avec la Régie incendie de Valcourt le 18 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution no 046-21-05-12, la Régie incendie de Valcourt souhaite maintenir en vigueur ladite entente de service à l'exception de la fourniture de service pour les interventions requérant une équipe de pompiers spécialisés en espace clos en plus des équipements nécessaires permettant de porter secours dans une telle situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par Marie-Eve Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'accepter la modification de l'entente de fourniture de services d'incendie demandée par la RIPI de Valcourt qui se détermine comme suit :

Maintien de l'entente relative à la fourniture de service d'incendie intervenue avec la RIPI de Roxton Falls tout en retirant la fourniture de service pour les interventions requérant une équipe de pompiers spécialisés en espace clos ainsi que la fourniture d'équipement de sauvetage qui s'y rattachent.

Que toutes les autres clauses de l'entente demeurent en vigueur et inchangées.

Adoptée

683-05-2021

**CASERNE DES INCENDIES : FIN DE L'OCCUPATION DES LIEUX PAR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;**

CONSIDÉRANT l'existence d'une entente survenue entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Régie relativement à l'occupation d'une partie de la caserne par la voirie municipale ainsi que le service des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation de la caserne par la voirie municipale a pris fin en décembre 2020 et que seul le matériel des premiers répondants demeurait entreposé dans une armoire située au sous-sol de la caserne ;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, les Premiers répondant ont déménagé tout leur matériel dans le nouveau garage de la Municipalité du Village de Roxton Falls ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSE par Stéphane Beauregard

IL EST SECONDE par Marie-Eve Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de mettre fin aux dispositions de l'entente en vigueur conclue avec la Municipalité du Village de Roxton Falls se rapportant à l'occupation par le service des premiers répondants, d'un espace réservé à la caserne pour l'entreposage de leur matériel et fourniture.

Adoptée

684-05-2021

AUTORISATION POUR L'APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ PRÉVU AU BUDGET 2021 AU MONTANT DE 35 000\$

CONSIDÉRANT QU'une appropriation du surplus accumulé au montant de 35 000\$, est prévue au budget 2021 afin d'équilibrer les revenus et les dépenses;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé au montant de 35 000\$. lequel est prévue au budget 2021.

Adoptée

685-05-2021

UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Village de Roxton Falls, du Canton de Roxton et de Béthanie sont sous l'autorité responsable du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls.

CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la régie est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Beauregard

Appuyé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

686-05-2021

**DÉLÉGATION DES RECOMMANDATIONS POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT**

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur le feu vert clignotant qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la Régie afin de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur le feu vert clignotant, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation peut être accordée si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;

En conséquence, il est proposé par Bernard Bédard

Appuyé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA de déléguer à M. Guy Cusson, directeur du Service de sécurité incendie, la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du Règlement sur le feu vert clignotant.

Adoptée

687-05-2021

**ENTRETIEN PAYSAGER DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'autoriser l'employé de voirie de la Municipalité du Village de Roxton Falls à effectuer les travaux de paysagement en façade de la caserne et de facturer les heures effectuées ainsi que le matériel utilisé tel que paillis, terre, etc., au fur et à mesure que les travaux seront réalisés.

Adoptée

**Point 15 – Varia**

688-05-2021

**ERREUR DE COMMUNICATION POUR UNE INTERVENTION INCENDIE SURVENUE SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE ROXTON**

CONSIDÉRANT QU'une alerte a été transmise par CAUCA, le 11 mai 2021 pour un accident de la route avec blessé au 1009, rang 9 au Canton de Roxton ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de Roxton Falls, les Premiers répondants ainsi que le service d'incendie d'Acton Vale avec pinces de désincarcération ont été dépêchés sur les lieux de toute urgence ;

CONSIDÉRANT QU'après avoir effectué des recherches dans le rang Grand 9 et rang Petit 9, il a été constaté que cette adresse est inexistante ;

CONSIDÉRANT QU'après que plusieurs minutes se soient écoulées, CAUCA a informé le service d'incendie que cette alarme était une erreur car l'accident en cause est survenu sur le rang 9 à St-Dominique et non au Canton de Roxton ;

CONSIDÉRANT QU'afin de clarifier les circonstances de cette intervention, le directeur a réclamé une demande d'écoute des enregistrements audio auprès de CAUCA, lesquels confirment clairement qu'il y a eu une erreur de transmission de la part des premiers intervenants;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur de télécommunication a suscité des frais substantiels à la Régie incendie de Roxton Falls, tels que : équipe de pompiers volontaires, essences, service d'incendie en entraide pour pinces de désincarcération, lesquels totalisent un montant de 1 839.09\$ ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour la Régie de supporter des frais de cet ordre pour une intervention qui s'est avérée être une erreur de transmission car l'accident de la route qui était en cause est survenu sur le territoire de St-Dominique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Massé

IL EST SECONDÉ PAR Marie-Eve Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présentes du conseil d'administration de réclamer à la centrale d'alarme CAUCA, la facture des coûts totalisant un montant de 1 839.69\$, pour l'intervention du 11 mai 2021, située à l'adresse : 1009, rang 9 qui s'est avéré être à St-Dominique. CAUCA a transmis par erreur l'alarme au service d'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

#### **Point no 16 : Dossiers & correspondance**

- Tableau des interventions survenues sur les territoires du Village et du Canton au cours du mois de mars 2021,
- Feu vert clignotant : tableau : «coûts et installation»

689-05-2021

#### **Levée de la réunion**

Il est proposé par Bernard Bédard

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 19H40.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Vice-Président

\_\_\_\_\_  
Angèle Beauchemin, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière